



**Bassin
Charolais**



Exploitations bovins viande Indicateurs technico-économiques Race Charolaise — CAMPAGNE 2022

ONT CONTRIBUÉ À CE DOSSIER

Rédaction :

Christèle Pineau (Institut de l'Élevage).

Avec la collaboration de :

Jean-Baptiste Auger (CA 63), Stéphane Brisson (CA 42),
Francis Bougarel (CA 03), Frédérique Marceau (CA58),
Valentine Navereau (CA 21), Thierry Lahémade (CA 71),
Justine Robert (CA 18), Christelle Veau (CA58), Claude
Vincent (CA 36).

Maquette :

Valérie Terrisse (Institut de l'Élevage)

Crédits photos :

Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Exploitations avec bovins viande - Indicateurs technico-économiques

Race Charolaise

SOMMAIRE :

	1
Avant-propos	4
I. SITUATION ECONOMIQUE : ELEMENTS D'ALERTE	5
1.1. Indicateurs de l'économie globale de l'exploitation	5
1.2. Charges de structure	5
II. Les INDICATEURS DU PRODUIT DES EXPLOITATIONS bovins viande	6
2.1 Les aides des exploitations bovins viande :	6
2.1.1 Comment affecter les aides ?	6
2.1.2 Montant des aides PAC en 2022	6
2.1.3 Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)	7
2.2. Le produit viande bovine	9
2.2.1 Les prix moyens de référence en 2022	9
2.2.2 Les indicateurs de prix selon les catégories	10
2.2.3 Le prix moyen du kilo vif vendu selon les systèmes	11
2.2.4 Le prix moyen par animal vendu (mâles et femelles) selon les systèmes	11
2.2.4 Les critères de reproduction	12
2.2.5 La production brute de viande vive / UGB Bovin Viande	13
2.3 Le produit brut viande bovine et les aides bovines en € par UGB et par vêlage	14
III. LES INDICATEURS DE CHARGES OPERATIONNELLES	15
3.1 La charge alimentaire	15
3.1.1 Les quantités d'aliments concentrés en kg brut / kg vif produit ou par UGB ou par vêlage	15
3.1.2 Les coûts d'aliments concentrés en Euros / kg vif ou par UGB ou par vêlage	16
3.1.3 La production autonome	17
3.2. Les frais vétérinaires	18
IV. ANNEXES	19
Valeurs indicatives d'inventaire	20
Grille de cohérence entre production de viande par UGB et poids du cheptel de souche	21
Indicateurs fourragers	22
UGB "techniques" et "ICHN" par vêlage selon les types d'animaux produits	23
Récapitulatif des bases du rationnement utilisé pour les rations des systèmes présentés	26



Avant-propos

Ce document rassemble les points de repères et les grilles d'appréciation des indicateurs technico-économiques en bovins charolais adaptés à la campagne 2022.

Chaque indicateur ne doit pas être utilisé seul, mais interprété en fonction de l'ensemble du système d'exploitation : tous ces éléments (critères de production de viande, coûts d'aliments, reproduction, systèmes fourragers, niveaux d'aides) doivent s'insérer dans une analyse globale d'exploitation.

Les objectifs techniques ne peuvent être atteints que s'il y a cohérence entre la disponibilité de main d'œuvre, les surfaces et les équipements (matériel, bâtiments).

Il y a donc nécessité de s'adapter au contexte de chaque exploitation pour bien interpréter, avec l'éleveur, ses résultats de production.

I. SITUATION ECONOMIQUE : ELEMENTS D'ALERTE

1.1. Indicateurs de l'économie globale de l'exploitation

Les repères économiques présentés ci-dessous sont utilisés dans nos analyses globales d'exploitation.

	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
EBE avant salaires / PB total	<	34 %	39 % <
Annuités / PB (en %)			
Récent investisseur ou jeune installé	>	25 %	20 % >
En vitesse de croisière	>	19 %	15 % >
Endettement CT / PB (en %)	>	25 %	12 % >
Charges de structure réduites / PB (en %) total	>	35 %	30 % >

1.2. Charges de structure

Ces données sont issues des résultats des fermes suivies dans le cadre INOSYS Réseaux d'élevage du Bassin Charolais - conjonctures 2021 et 2020.

Echantillons constants €/ ha SAU	HERBAGERS				CULTURES EN COMPLEMENT			
	Mâles maigres Femelles maigres (13 exploitations)		Mâles maigres Femelles finies (5 exploitations)		Mâles maigres Femelles finies (11 exploitations)		Mâles finis Femelles finies (11 exploitations)	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Mécanisation	120	107	151	134	146	142	164	150
Bâtiment	24	21	23	23	24	23	25	24
Foncier	114	110	105	110	116	108	112	109
MSA	57	54	45	52	48	50	54	53
Autres charges	88	80	100	94	82	76	88	80
Total des charges de structure réduites (hors amortissements, frais financiers et salaires et charges)	403	372	424	414	415	400	442	416
Total des charges de structure (hors amortissements, frais financiers)	421	389	437	436	444	423	465	437

Les **charges de structure réduites** sont composées de la MSA, des charges liées au foncier (fermage, impôts fonciers, entretien du foncier), des charges liées aux bâtiments (entretien des bâtiments, eau, électricité), des charges de mécanisation (travaux par tiers, carburant, entretien et achat de petit matériel) et des charges diverses (transports et déplacements, impôts et taxes, assurances professionnelles, frais de gestion et divers). Elles n'intègrent pas les frais financiers (Court terme et Long et moyen terme), les salaires et les amortissements.

II. LES INDICATEURS DU PRODUIT DES EXPLOITATIONS BOVINS VIANDE

2.1 Les aides des exploitations bovins viande :

2.1.1 Comment affecter les aides ?

Le tableau ci-après résume les affectations des principales aides (PAC et autres) concernant les exploitations avec bovins viande.

Aides animales Bovins viande	Aides aux surfaces SFP	Aides générales
Aide aux Bovins Allaitants	ICHN - Indemnités de zone défavorisée (ISM, ISP, ZDS)	Aide découplée (DPB + PV + PR)
Aide VSLM ou veaux Bio	Aide aux légumineuses	Supplément aide découplée JA
Aides bovines conjoncturelles		Aides conjoncturelles non affectables (aide sécheresse, ...)

Aides supplémentaires possibles : Aides Bio (conversion, maintien), MAE, aide couplée aux protéagineux.

2.1.2 Montant des aides PAC en 2022

Ces différentes aides doivent être comptabilisées au titre de l'exercice 2022. Dans l'élaboration du produit brut, il s'agira de prendre en compte le montant des aides liées à l'exercice 2022 (même si l'éleveur n'a pas perçu la totalité des montants sur l'exercice). Les montants tiennent compte des stabilisateurs budgétaires et du taux de prélèvement pour discipline financière. A noter en 2022, absence de stabilisateurs budgétaires.

Une franchise de 28 € par part économique est ristournée au prorata de chacune des aides car la retenue s'applique au-delà de 2000 € d'aides du premier pilier. Ce montant est à ajouter au total des aides de l'exploitation si on utilise les montants nets ci-après.

Tableau 1 – Aide découplée et ABA

	Montants 2022 Après application des stabilisateurs budgétaires
Aide découplée	<p>DPB : défini à partir du DPU 2014 (avec convergence de 14 % par an : donc une convergence de 56 % au bout de 4 campagnes). Depuis 2020, la convergence ne s'applique plus.</p> <p>Instauration d'un stabilisateur depuis la campagne 2016.</p> <p>+ PV : paiement vert (proportionnel au DPB : 69,04 %)</p> <p>+ PR : paiement redistributif (49,70 € sur les 52 premiers ha/part)</p> <p>+ Supplément JA (102 € sur 34 ha)</p> <p>La franchise de modulation de 2000 €/part demeure.</p>
Aide aux Bovins Allaitants (ABA)	<p>Nbre de femelles primées : nbre de femelles ayant déjà vêlé* au moins une fois et présentes au jour de la déclaration.</p> <p>Absence de stabilisateur numéraire en 2022 et de discipline financière</p> <p>Montants par tranche :</p> <p>1 à 50 : 177 € nets</p> <p>51 à 99 : 125 € nets</p> <p>100 à 139 : 62 € nets</p> <p>S'applique la transparence GAEC sur la base de la répartition du capital social.</p>

*prise en compte de 20% de génisses en plus (par rapport à l'effectif de vaches) pour les nouveaux producteurs pendant 3 ans.

Tableau 2 - Autres aides annuelles couplées

Autres aides couplées	Montant 2022 avant application des stabilisateurs budgétaires
Aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio	<ul style="list-style-type: none"> • 74,00 € /veau labellisé ou Bio : si OP reconnue • 57,00 € / veau labellisable
Aides bovins lait	<ul style="list-style-type: none"> • Zone de montagne, pour les premières 30 VL : <ul style="list-style-type: none"> ○ 85,10 €/vache laitière ○ Suppl supprimé pour les nouveaux producteurs • Hors Zone de montagne, pour les premières 40 VL : <ul style="list-style-type: none"> ○ 43,50 €/vache laitière ○ Suppl supprimé pour les nouveaux producteurs
Aides ovins viande	<ul style="list-style-type: none"> • 22,08 €/brebis • + 2 €/brebis pour l'aide complémentaire plafonnée à 500 brebis/exploitation • + 6,25 €/animal éligible pour les nouveaux producteurs réintroduite en 2020 Minimum : 50 brebis primées et productivité (agneau vendu/brebis)>0.5
Aide caprins	<ul style="list-style-type: none"> • 14,86 €/chèvre avec un minimum de 25 animaux primés
Aide aux légumineuses	<ul style="list-style-type: none"> • 138,5 €/Ha <p>Ce montant n'est attribué, à partir de 2018, qu'aux seules cultures pures de légumineuses ou mélanges entre elles.</p>
Aide aux protéagineux	<ul style="list-style-type: none"> • 183,5 €/Ha

2.1.3 Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

Pour les éleveurs d'ovins, bovins, caprins et équidés, les ICHN sont attribuées sur la base d'un montant par hectare de surface fourragère. Un maximum, par part, de 75 hectares de surfaces fourragères (y compris maïs ensilage et céréales autoconsommées) est primé. Une majoration de 50 % sur le montant de base est appliquée sur les 25 premiers hectares.

Cette aide est attribuée sous réserve de pratiques compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement définies par un seuil et un plafond de chargement. La plage optimale de chargement, comprise entre 0,3 et 2 UGB/Ha, est fixée par région selon les différentes zones concernées (ISM, ISP, ZDS). Pour les chargements situés en dehors de la plage optimale, les montants à l'hectare sont minorés.

Les montants pour les différentes Régions (montants dans la plage optimale de chargement)

Auvergne	Haute montagne	Montagne	Piémont	Défavorisée simple
Montant 0 – 25 ha	289,75	278,35	146,30	135,85
Montant 26 – 50 ha	214,7	207,1	119,70	112,72
Montant 51 – 75 ha	66,50	66,5	66,50	66,50
Soit un montant global pour 75 ha	14 274	13 799	8312	7877
Loire	Haute montagne	Montagne	Piémont	Défavorisée simple
Montant 0 – 25 ha	354,35	281,20	121,60	121,60
Montant 26 – 50 ha	258,40	209,63	103,55	103,55
Montant 51 – 75 ha	66,50	66,50	66,50	66,50
Soit un montant global pour 75 ha	16 981	13 933	7 291	7 291
Bourgogne	Haute montagne	Montagne	Piémont	Défavorisée simple
Montant 0 – 25 ha		289,74	157,60	147,25
Montant 26 – 50 ha		215,66	127,30	120,30
Montant 51 – 75 ha		66,50	66,50	66,50
Soit un montant global pour 75 ha		14298	8785	8 352
Centre	Haute montagne	Montagne	Piémont	Défavorisée simple
Montant 0 – 25 ha				147,25
Montant 26 – 50 ha				117,18
Montant 51 – 75 ha				66,50
Soit un montant global pour 75 ha				8 273

Pour chaque région, ces montants ne tiennent pas compte du stabilisateur budgétaire de 95 % qui sera appliqué par rapport aux montants initiaux prévus en 2023.

2.2. Le produit viande bovine

2.2.1 Les prix moyens de référence en 2022 ¹

CATEGORIES	POIDS	PRIX DU KG (€)	TENDANCE en % 2022/2021
Jeunes Broutards ou légers			
- ventes mai à août	330 (v)	3,35	27%
- ventes septembre à décembre	330 (v)	3,38	27%
Broutards			
- fin été-automne	400 (v)	3,38	28%
- 1er trimestre	420 (v)	3,04	28%
Taurillons maigres - mai à août	440 (v)	3,21	29%
Jeunes bovins légers (ou semi-finis)	620 (v)	3,03	33%
Jeunes bovins			
- ventes janvier à mars	430 (c)	4,60	25%
- ventes avril à juin	430 (c)	4,92	30%
- ventes juillet à décembre	440 (c)	5,06	26%
Bœufs finis à l'herbe (moins de 33 mois) non label	480 (c)	5,31	22%
Bœufs finis à l'herbe (28 – 33 mois) label	510 (c)	5,51	25%
Bœufs finis à l'auge (36 mois) non label	510 (c)	4,78	13%
Bœufs finis à l'auge (36 mois) label	530 (c)	4,89	12%
Broutardes vendues avant l'hivernage	330 (v)	3,17	19%
Broutardes vendues en cours d'hivernage	340 (v)	2,86	12%
Génisses maigres vendues après remise à l'herbe	420 (v)	3,00	23%
Génisses maigres type "2 ans"	510 (v)	2,82	18%
Génisses finies 15-24 mois (Babynettes)	330 (c)	4,95	18%
Génisses finies à 30 mois non label (juillet décembre)	400 (c)	5,33	25%
Génisses finies à 30 mois label (juillet à décembre)	430 (c)	5,42	23%
Génisses finies à 36 mois non label (janvier à avril)	415 (c)	4,77	15%
Génisses finies à 36 mois label (janvier à avril)	445 (c)	4,81	13%
Vaches maigres :			
- ventes janvier à mars		1620	22%
- ventes avril à juin	690(v)	1807	32%
- ventes juillet à décembre		1819	28%
Vaches finies sans Signe Officiel de Qualité (SOQ):			
- ventes janvier à mars	450 (c)	4,48	17%
- ventes d'avril à juin	440 (c)	5,00	28%
- ventes de juillet à décembre	430 (c)	5,19	28%
Plus Value Label Rouge (€/kgc) / sans SOQ			Rappel 2021
- ventes janvier à mars	450 (c)	0,15	0,40
- ventes d'avril à juin	450 (c)	0,16	0,39
- ventes de juillet à décembre	450 (c)	0,20	0,35

(v) kg vif ; (c) kg carcasse

¹ Synthèse réalisée à partir des données commerciales fournies par : Cadran Châteaumeillant SA, Ccbe, ELVEA71-58, ELVEA 21-89, Sicaba, Sicaforme, Sicagémac, Sicagieb, FEDER (Socaviac, et Global) SICAREV Coop (Actis Bovins , Charolais Horizon, Cialyn, Covido-Bovicoop) soit 410 796 ventes de race charolaise.

2.2.2 Les indicateurs de prix selon les catégories

Prix au kg vif, au kg carcasse ou par tête selon les catégories d'animaux pour l'année 2022.

CATEGORIES	NON MAITRISE	PLAGE MOYENNE DES PRIX 2022	MAITRISE	POIDS INDICATIF
Jeunes broutards nés tôt, vendus début d'été	< 3,30		3,40 <	320 à 340
Jeunes broutards automne	< 3,33		3,43 <	320 à 340
Broutards fin été-automne	< 3,33		3,43 <	380 à 430
Broutards 1 ^{er} trimestre	< 2,99		3,09 <	400 à 450
Taurillons maigres (vente mai à août)	< 3,16		3,26 <	420 à 460
Jeunes bovins légers (ou semi-finis) vendus en vif	< 2,98		3,08 <	550 à 650
Jeunes bovins : - ventes janvier à mars	< 4,52		4,68 <	} 420 à 450
- ventes avril à juin	< 4,84		5,00 <	
- ventes juillet à décembre	< 4,98		5,14 <	
Bœufs finis à l'herbe (moins de 33 mois) non label	< 5,23		5,39 <	450 à 510
Bœufs finis à l'herbe (28 – 33 mois) label	< 5,43		5,59 <	480 à 540
Bœufs finis à l'auge (36 mois) non label	< 4,70		4,86 <	480 à 540
Bœufs finis à l'auge (36 mois) label	< 4,81		4,97 <	500 à 560
Broutardes avant l'hivernage	< 3,12		3,22 <	300 à 360
Broutardes en cours d'hivernage	< 2,81		2,91 <	310 à 370
Génisses maigres vendues après remise à l'herbe	< 2,95		3,05 <	380 à 450
Génisses maigres 2 ans	< 2,77		2,87 <	430 à 530
Génisses finies 15 - 24 mois	< 4,87		5,03 <	320 à 380
Génisses finies à 30 mois non label (juillet à décembre)	< 5,25		5,41 <	370 à 430
Génisses finies à 30 mois label (juillet à décembre)	< 5,34		5,50 <	400 à 460
Génisses finies à 36 mois non label (janvier à avril)	< 4,69		4,85 <	380 à 440
Génisses finies à 36 mois label (janvier à avril)	< 4,73		4,89 <	410 à 470
Vaches maigres :				} 650 à 730
- ventes janvier à mars	< 1570		1670 <	
- ventes d'avril à juin	< 1755		1855 <	
- ventes juillet à décembre	< 1770		1869 <	
Vaches finies sans Signe Officiel de Qualité :				} 420 à 460
- ventes janvier à mars	< 4,40		4,56 <	
- ventes d'avril à juin	< 4,92		5,08 <	
- ventes de juillet à décembre	< 5,11		5,27 <	
dont Vaches finies label (ensemble de l'année)	< 5,06		5,22 <	440 à 480

Les valeurs indiquées ci-dessus sont des valeurs moyennes sur l'ensemble du bassin charolais.
Elles sont à moduler selon la conformation des cheptels et/ou la zone de + ou - 0,08 €/kg de carcasse
et +ou - 0,05 €/kg de poids vif

2.2.3 Le prix moyen du kilo vif vendu selon les systèmes

Indicateurs issus du bilan de production (en €/kg vif) : ventes bovines totales de l'exercice / somme des kg vifs vendus.

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	< 2,87		2,97 <
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	< 2,85		2,95 <
Broutards lourds (ventes de fin d'année)			
et femelles maigres	< 2,86		2,96 <
ou femelles finies	< 2,81		2,91 <
Broutards repoussés (de début d'année)			
et femelles maigres	< 2,73		2,83 <
ou femelles finies	< 2,72		2,82 <
Taurillons maigres			
et femelles maigres	< 2,82		2,92 <
ou femelles finies	< 2,75		2,85 <
Jeunes bovins (16-18 mois) et femelles finies	< 2,70		2,80 <
Bœufs finis et femelles finies	< 2,75		2,85 <

Les bornes ont été établies après étude des systèmes de production majoritairement présents dans le bassin charolais. Attention, les prix ont fortement progressé à partir de Mars 2022, le positionnement des résultats est donc à ajuster en fonction des périodes de vente des animaux.

Par exemple, le prix de la réforme finie s'élevait à 4,25 €/kg carcasse en Janvier 2022 puis 5,04 €/kg carcasse en Mai 2022 et enfin à 5,25 €/kg carcasse en Décembre 2022.

2.2.4 Le prix moyen par animal vendu (mâles et femelles) selon les systèmes

Indicateurs issus du bilan de production (en €/animal vendu) : ventes bovines totales de l'exercice / effectifs vendus

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	< 1226		1291 <
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	< 1223		1287 <
Broutards lourds (ventes de fin d'année)			
et femelles maigres	< 1328		1398 <
ou femelles finies	< 1657		1744 <
Broutards repoussés (de début d'année)			
et femelles maigres	< 1310		1379 <
ou femelles finies	< 1628		1714 <
Taurillons maigres			
et femelles maigres	< 1419		1493 <
ou femelles finies	< 1702		1792 <
Jeunes bovins (16-18 mois) et femelles finies	< 1992		2096 <
Bœufs finis et femelles finies	< 1975		2079 <

2.2.4 Les critères de reproduction

SYSTEMES	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE	
	<				>	
Pour des vêlages groupés : femelles à mettre à la repro pour 100 vêlages	<	110			120	<
Taux de vêlages sur 100 jours	<	75%			85%	<
Taux de vêlages tardifs (3 mois après mois médian)	>	10%			5%	>
Taux de vêlages à problèmes (notes 3, 4 et 5 cumulées)	>	15%			8%	>
Taux de renouvellement : proportion de premiers vêlages	<	18%			22%	<
Taux d'élimination entre le 1er et le 2ème vêlage	>	25%			15%	>
Proportion de vaches de 10 ans et plus au vêlage*	>	15%			5%	>
Taux de mortalité des veaux [naissance-sevrage (8 mois)]	>	12%			8%	>
Taux de réussite (nombre veaux élevés par vêlage)	<	90%			95%	<
IVV moyen du troupeau (en jours)	>	390			370	>
dont IVV 1er - 2ème veau	>	400			380	>
Proportion de vaches avec IVV de 400 jours et plus	>	20%			10%	>
Proportion de vaches et génisses 3 ans improductives**	>	10%			5%	>

* vaches de rang 8 et plus

** vaches improductives (= non vêlées sur la campagne ou toujours présentes sans veau 4 mois après la perte du veau).

Le critère suivant n'est pas directement lié à la reproduction mais impacte aussi l'économie de l'élevage bovin viande.

SYSTEMES	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE	
	>				<	
% pertes adultes (bovins de + de 8 mois)	>	3%			1,5%	>

2.2.5 La production brute de viande vive / UGB Bovin Viande

La grille ci-dessous permet de préciser le niveau de production de viande vive produite par UGB technique que l'on peut attendre d'un cheptel classique en fonction du profil des ventes.

Cheptel classique : cheptel dont le poids moyen de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 430 kg de carcasse (soit un poids vif de 680-720 kg pour les vaches vendues maigres).

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus début d'été et femelles maigres	< 260		290 <
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	< 260		290 <
Broutards lourds (ventes de fin d'année)			
et femelles maigres	< 270		300 <
ou femelles finies	< 310		340 <
Broutards repoussés (de début d'année)			
et femelles maigres	< 270		300 <
ou femelles finies	< 300		330 <
Taurillons maigres			
et femelles maigres	< 260		290 <
ou femelles finies	< 290		320 <
Jeunes bovins (16-18 mois) et femelles finies	< 350		380 <
Bœufs finis et femelles finies	< 290		320 <

Production de viande vive annuelle (kg vifs) = Total des ventes en kg vifs payables + total des kilos autoconsommés – Total des achats en kg vifs +/- Variation d'inventaire en kg vifs

Les poids des animaux vendus en carcasse sont ramenés en équivalent vifs.

2.3 Le produit brut viande bovine et les aides bovines en € par UGB et par vêlage selon les profils de vente

Par UGB

SYSTEMES	PB sans aides / UGB ¹	ABA / UGB si 60 vêlages/part	ABA / UGB si 100 vêlages/part
Jeunes broutards vendus début été et femelles maigres	805 – 920	110 – 130	100 – 120
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	800 – 915	110 – 130	100 – 120
Broutards lourds (ventes fin d'année) et femelles maigres	830 – 945	105 – 125	90 – 110
ou femelles finies	930 – 1045	90 – 110	80 – 100
Broutards repoussés (ventes 1 ^{er} trim.) et femelles maigres	790 – 905	100 – 120	90 – 110
ou femelles finies	875 – 990	90 – 110	80 – 100
Taurillons maigres et femelles maigres	790 – 905	95 – 115	85 – 105
ou femelles finies	845 – 960	80 – 100	75 – 95
Jeunes bovins 16-18 mois et femelles finies	1005 – 1120	80 – 100	70 – 90
Bœufs finis et femelles finies	855 – 970	70 – 90	60 – 80

Par vêlage

SYSTEMES	PB sans aides / vêlage	ABA / vêlage si 60 vêlages/part	ABA / vêlage si 100 vêlages/part
Jeunes broutards vendus début été et femelles maigres	1110– 1305	163	154
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	1100– 1295		
Broutards lourds (ventes fin d'année) et femelles maigres	1235 – 1430		
ou femelles finies	1585 – 1780		
Broutards repoussés (ventes 1 ^{er} trim.) et femelles maigres	1220– 1415		
ou femelles finies	1535 – 1725		
Taurillons maigres et femelles maigres	1300– 1495		
ou femelles finies	1575 – 1770		
Jeunes bovins 16-18 mois et femelles finies	1920– 2125		
Bœufs finis et femelles finies	1865 – 2060		

¹ Fourchette selon le niveau de cheptel (cf page 20) et la période des ventes.

III. LES INDICATEURS DE CHARGES OPERATIONNELLES

3.1 La charge alimentaire

Cette charge alimentaire est approchée en calculant les quantités et montants des concentrés achetés (y compris minéraux et sel) et des céréales ou protéagineux prélevés (au prix du marché) divisés par la quantité de viande vive produite.

3.1.1 Les quantités d'aliments concentrés en kg brut / kg vif produit ou par UGB ou par vêlage

SYSTEMES		NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	Par kilo vif produit	> 2,54		2,14 >
	Par UGB	> 740		620 >
	<i>Par vêlage</i>	> 1035		870 >
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	Par kilo vif produit	> 2,32		1,92 >
	Par UGB	> 675		560 >
	<i>Par vêlage</i>	> 945		780 >
Broutards lourds (ventes en fin d'année) et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 2,62		2,22 >
	Par UGB	> 785		665 >
	<i>Par vêlage</i>	> 1180		1000 >
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 2,70		2,30 >
	Par UGB	> 920		785 >
	<i>Par vêlage</i>	> 1565		1330 >
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 2,24		1,84 >
	Par UGB	> 670		550 >
	<i>Par vêlage</i>	> 1040		855 >
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 2,46		2,06 >
	Par UGB	> 810		680 >
	<i>Par vêlage</i>	> 1420		1190 >
Taurillons maigres et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 1,91		1,51 >
	Par UGB	> 555		440 >
	<i>Par vêlage</i>	> 915		725 >
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 2,19		1,79 >
	Par UGB	> 700		575 >
	<i>Par vêlage</i>	> 1300		1060 >
Jeunes bovins et femelles finies sans maïs	Par kilo vif produit	> 3,08		2,68 >
	Par UGB	> 1170		1020 >
	<i>Par vêlage</i>	> 2225		1935 >
avec maïs	Par kilo vif produit	> 2,20		1,80 >
	Par UGB	> 835		685 >
	<i>Par vêlage</i>	> 1590		1300 >
Bœufs finis et femelles finies	Par kilo vif produit	> 2,26		1,86 >
	Par UGB	> 725		595 >
	<i>Par vêlage</i>	> 1555		1280 >

Calculs réalisés à partir de rations-type, à base d'herbe pour les catégories d'élevage et de rations majoritairement sèches pour les bovins en repousse et/ou finition, sauf pour le système « jeunes bovins et femelles finies avec maïs ».

Pour plus de détail : cf. annexe « récapitulatif des bases du rationnement utilisé pour les rations des systèmes présentés », page 26.

3.1.2 Les coûts d'aliments concentrés en Euros / kg vif ou par UGB ou par vêlage

Globalement, sur l'ensemble des systèmes, le coût en céréales et protéagineux prélevés représente 30 à 45 % du coût total, et 50 à 70 % des quantités totales.

SYSTEMES		NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	Par kilo vif produit	> 0,91		0,69
	Par UGB	> 265		201
	<i>Par vêlage</i>	> 371		281
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	Par kilo vif produit	> 0,83		0,63
	Par UGB	> 240		182
	<i>Par vêlage</i>	> 337		255
Broutards lourds (ventes en fin d'année) et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 0,94		0,71
	Par UGB	> 283		214
	<i>Par vêlage</i>	> 424		322
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 0,98		0,74
	Par UGB	> 332		252
	<i>Par vêlage</i>	> 564		428
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 0,77		0,59
	Par UGB	> 232		176
	<i>Par vêlage</i>	> 359		272
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 0,87		0,66
	Par UGB	> 287		218
	<i>Par vêlage</i>	> 503		381
Taurillons maigres et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 0,63		0,48
	Par UGB	> 184		139
	<i>Par vêlage</i>	> 303		230
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 0,76		0,57
	Par UGB	> 242		183
	<i>Par vêlage</i>	> 448		339
Jeunes bovins et femelles finies sans maïs	Par kilo vif produit	> 1,10		0,83
	Par UGB	> 418		317
	<i>Par vêlage</i>	> 795		602
avec maïs	Par kilo vif produit	> 0,79		0,60
	Par UGB	> 302		229
	<i>Par vêlage</i>	> 573		434
Bœufs finis et femelles finies	Par kilo vif produit	> 0,79		0,60
	Par UGB	> 253		192
	<i>Par vêlage</i>	> 544		412

Ces montants sont calculés à partir des hypothèses de prix suivantes :

	Prix €/Tonne
Céréales prélevées	217
Tourteau de Colza (5 à 10 tonnes)	406
Pulpe bett. Deshy (5 à 10 tonnes).	342
Aliment complet (5 à 10 tonnes)	354
Autres (AMV+Sel+Divers)	1 135

Le prix des céréales autoconsommées (orge et/ou triticales) correspond à 70% du prix de la récolte 2021 et 30% du prix de la récolte 2022

3.1.3 La production autonome

Production autonome = Production brute de viande vive (kgv) – Production permise par les « concentrés » (kgv)

Production permise par les « concentrés » = [montant des concentrés (achetés + prélevés) + montant des achats occasionnels de fourrages] / prix du kg vif vendu

production autonome/production brute en %

SYSTEMES	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE	
	<	%			%	<
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	<	63%			76%	<
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	<	66%			78%	<
Broutards lourds (ventes de fin d'année) et femelles maigres :	<	64%			76%	<
ou femelles finies :	<	63%			76%	<
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	<	68%			80%	<
ou femelles finies :	<	65%			77%	<
Taurillons maigres et femelles maigres :	<	72%			83%	<
ou femelles finies :	<	68%			79%	<
Jeunes bovins (16 à 18 mois) finis et femelles finies sans maïs :	<	57%			70%	<
avec maïs :	<	68%			78%	<
Bœufs finis et femelles finies	<	68%			79%	<

production autonome en kg vifs / UGB.

SYSTEMES	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE	
	<	kg			kg	<
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	<	185			220	<
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	<	195			230	<
Broutards lourds (ventes de fin d'année) et femelles maigres :	<	190			230	<
ou femelles finies :	<	210			255	<
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	<	205			240	<
ou femelles finies :	<	215			255	<
Taurillons maigres et femelles maigres :	<	210			240	<
ou femelles finies :	<	220			255	<
Jeunes bovins (16 à 18 mois) finis et femelles finies sans maïs :	<	215			265	<
avec maïs :	<	260			300	<
Bœufs finis et femelles finies	<	220			255	<

Cette actualisation des repères "coût de concentré" et "production autonome" ne prend pas en compte les coûts supplémentaires d'alimentation liés éventuellement à des situations particulières (sécheresse...).

3.2. Les frais vétérinaires

Pour être plus fiable, ce critère doit être analysé si possible sur 3 campagnes.

en €/UGB

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards et femelles maigres	>	86	69 >
Broutards lourds (ventes en fin d'année) et femelles maigres :	>	86	69 >
ou femelles finies :	>	83	66 >
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	>	81	65 >
ou femelles finies :	>	76	61 >
Taurillons maigres et femelles maigres :	>	78	63 >
ou femelles finies :	>	74	59 >
Jeunes bovins et femelles finies	>	73	58 >
Bœufs finis et femelles finies	>	68	55 >

en €/vêlage

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards et femelles maigres	>	121	96 >
Broutards lourds (ventes en fin d'année) et femelles maigres :	>	121	96 >
ou femelles finies :	>	124	99 >
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	>	126	101 >
ou femelles finies :	>	133	106 >
Taurillons maigres et femelles maigres :	>	129	103 >
ou femelles finies :	>	136	109 >
Jeunes bovins et femelles finies	>	138	111 >
Bœufs finis et femelles finies	>	147	118 >

IV. ANNEXES

Valeurs indicatives d'inventaire

Grille de cohérence entre production de viande par UGB et poids du cheptel de souche

Indicateurs fourragers

UGB « techniques » et « ICHN » par vêlage selon les types d'animaux produits

Récapitulatif des bases de rationnement utilisées pour les rations des systèmes présentés

Valeurs indicatives d'inventaire en € au 31.12.2022 selon le niveau de cheptel :

CATEGORIE D'ANIMAUX		Moyen	Classique	Bon
Vaches pleines et vaches avec jeunes veaux	Poids	650	680	720
	Prix total	1910	1990	2090
Génisses pleines ou plus de 2 ans (renouvellement)	Poids	600	630	660
	Prix total	1910	1990	2090
Génisses 1 à 2 ans (renouvellement)	Poids	460	490	520
	Prix total	1280	1360	1440
Génisses - 1 an (élevage)	Poids	280	300	320
	Prix total	860	920	980
Vaches réforme engrais	Poids	690	720	760
	Prix total	1740	1820	1920
Génisses 36 mois en finition	Poids	650	670	690
	Prix total	1810	1870	1920
Broutards	Poids	300	320	340
	Prix total	970	1030	1100
Broutards repoussés	Poids	380	400	420
	Prix total	1230	1290	1360
Jeunes bovins 12-18 mois en finition <i>Vêlages tardifs (mâles nés de janvier à mars)</i>	Poids	400	420	440
	Prix total	1350	1430	1490
Jeunes bovins 12-18 mois en finition <i>Vêlages précoces (mâles nés de septembre à novembre)</i>	Poids	510	540	570
	Prix total	1740	1860	1990

Pour toutes les catégories de cheptel d'élevage, prendre la même valeur inventaire en début et fin d'exercice.

En fonction des périodes de vêlage, pensez à ajuster les poids et prix des catégories présentes. Par exemple, pour les catégories de génisses, tenir compte le cas échéant d'une période des naissances plus précoces : + 30 à 50 kg.

Le prix de vente par animal = (poids brut - 4%) * prix de vente au kilo. Les 4% correspondent au taux de jeun.

Grille de cohérence entre production de viande par UGB et poids du cheptel de souche

Une étude réalisée dans le cadre du Réseau d'élevage charolais, a permis d'établir une relation entre le niveau de cheptel de souche caractérisé par le poids des vaches de réforme et la production de viande par UGB. Trois niveaux de cheptel sont proposés :

- **le cheptel lourd** correspondant à un cheptel dont le poids moyen de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 460 kg de carcasse (soit un poids vif de 760-780 kg pour les vaches maigres).

Profil de vente	Production de viande kgv / UGB	
	Femelles maigres	Femelles finies
Broutards légers	315	345
Broutards lourds	325	365
Broutards repoussés	325	355
Taurillons maigres	315	345
Jeunes bovins 14-17 mois		405
Jeunes bovins 18-22 mois		385
Bœufs finis		345

- **le cheptel classique** correspondant à un cheptel dont le poids de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 430 kg de carcasse (soit un poids vif de 710-730 kg pour les vaches maigres).

Profil de vente	Production de viande kgv / UGB	
	Femelles maigres	Femelles finies
Broutards légers	290	320
Broutards lourds	300	340
Broutards repoussés	300	330
Taurillons maigres	290	320
Jeunes bovins 14-17 mois		380
Jeunes bovins 18-22 mois		360
Bœufs finis		320

- **le cheptel moyen** correspondant à un cheptel dont le poids de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 400 kg de carcasse (soit un poids vif de 640-660 kg pour les vaches maigres).

Profil de vente	Production de viande kgv / UGB	
	Femelles maigres	Femelles finies
Broutards légers	265	295
Broutards lourds	275	315
Broutards repoussés	275	305
Taurillons maigres	265	295
Jeunes bovins 14-17 mois		355
Jeunes bovins 18-22 mois		335
Bœufs finis		295

Indicateurs fourragers

Surface en herbe récoltée en première coupe (ares /UGB élevage hivernées)

Les UGB hivernées correspondent aux UGB hors repousse et finition.

La surface récoltée est dépendante du potentiel de la zone et du chargement technique du système de production en place.

	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Zone à bon potentiel	<	25	30 à 35 <
Zone à potentiel moyen	<	30	35 à 40 <
Zone à potentiel limité ¹	<	35	40 à 45 <

Rendement ensilage maïs (non irrigué)

RENDEMENT (TMS/ha)	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Zone herbagère	<	9 t	12 t <
Zone de cultures	<	11 t	14 t <

¹ Hivernage long ou sécheresse d'été marquée.

UGB "techniques" et "ICHN" par vêlage selon les types d'animaux produits

Avec pour objectif de réaliser une estimation rapide du nombre d'UGB "techniques" et d'UGB "ICHN" une grille d'indicateurs a été élaborée. Exprimés par vêlage et la suite, ces indicateurs, que l'on appellera par la suite "unité zootechnique technique" et "unité zootechnique ICHN", sont indiqués selon les profils de ventes des mâles et des femelles.

Les valeurs calculées dépendent du taux de mortalité ¹, du taux de renouvellement ², du taux de prolificité ³ et des âges à la vente des différentes catégories d'animaux, exception faite des vaches de réforme. Les âges retenus sont précisés ci-dessous.

Age à la vente des différentes catégories d'animaux retenu pour le calcul des UGB "techniques" et "ICHN".

Mâles

Broutards	8,5 mois
Broutards lourds	10 mois
Broutards repoussés	12,5 mois
Taurillons maigres	16,5 mois
Jeunes bovins en vif	15,5 mois
Jeunes bovins finis	17,5 mois
Jeunes bovins 22-23 mois	22,5 mois
Bœufs 27 mois	27 mois
Bœufs finis 33-34 mois	32,5 mois

Femelles

Broutardes	10 mois
Broutardes repoussées	12 mois
Génisses 18 mois maigres	18 mois
Génisses 24 mois maigres	24 mois
Génisses 33 mois finies	31 mois
Génisses 36 mois finies	34 mois

¹ Taux de mortalité retenu : 8 % - 9 % en moyenne

² Taux de renouvellement retenu : 23 % pour les systèmes avec mâles maigres ; 25 % pour les systèmes avec mâles finis.

³ Taux de prolificité : 103 %.

Unités zootechniques "technique" et "ICHN" selon les types d'animaux produits exprimées en nombre d'UGB par vêlage

Systèmes avec mâles maigres		Unités zootechniques par vêlage			
		"technique"		"ICHN"	
		Vaches		Vaches	
		maigres	finies	maigres	finies
Broutards 8.5 mois	Broutardes 10 mois	1,35	1,39	1,48	1,52
	Brout. repoussées 12 mois	1,36	1,40	1,50	1,54
	Génisses 18 m maigres	1,43	1,48	1,57	1,62
	Génisses 24 m maigres	1,51	1,55	1,65	1,69
	Génisses 32 m finies	1,64	1,69	1,80	1,85
	Génisses 35 m finies	1,69	1,74	1,86	1,91
	Broutards 10 mois	Broutardes 10 mois	1,37	1,41	1,51
Brout. repoussées 12 mois		1,38	1,43	1,53	1,58
Génisses 18 m maigres		1,45	1,50	1,61	1,65
Génisses 24 m maigres		1,53	1,57	1,68	1,72
Génisses 32 m finies		1,66	1,71	1,84	1,88
Génisses 35 m finies		1,71	1,76	1,90	1,94
Br. repoussés 12.5 m		Broutardes 10 mois	1,41	1,45	1,57
	Brout. repoussées 12 mois	1,42	1,47	1,59	1,63
	Génisses 18 m maigres	1,49	1,54	1,66	1,71
	Génisses 24 m maigres	1,57	1,61	1,74	1,78
	Génisses 32 m finies	1,70	1,75	1,90	1,94
	Génisses 35 m finies	1,75	1,80	1,96	2,00
	Taur. maigres 16.5 m	Broutardes 10 mois	1,51	1,55	1,66
Brout. repoussées 12 mois		1,52	1,57	1,68	1,73
Génisses 18 m maigres		1,59	1,64	1,76	1,80
Génisses 24 m maigres		1,67	1,71	1,83	1,87
Génisses 32 m finies		1,80	1,85	1,99	2,03
Génisses 35 m finies		1,85	1,90	2,05	2,09

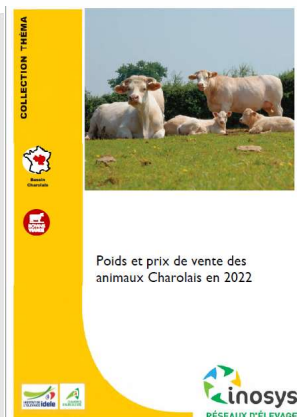
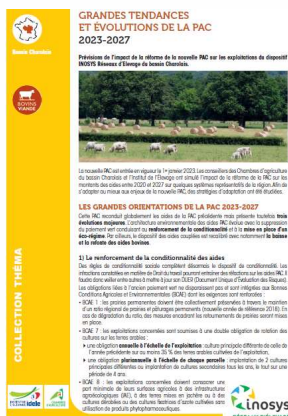
Systèmes avec mâles finis		Unités zootechniques par vêlage			
		"technique"		"ICHN"	
		Vaches		Vaches	
		maigres	finies	maigres	finies
JB 15-16 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,58	1,63	1,69	1,74
	Génisses 18 m maigres	1,65	1,70	1,75	1,80
	Génisses 24 m maigres	1,71	1,76	1,82	1,86
	Génisses 33 m finies	1,83	1,88	1,96	2,00
	Génisses 36 m finies	1,88	1,93	2,01	2,06
JB 17-19 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,66	1,71	1,75	1,79
	Génisses 18 m maigres	1,72	1,77	1,81	1,86
	Génisses 24 m maigres	1,79	1,84	1,87	1,92
	Génisses 33 m finies	1,91	1,96	2,01	2,06
	Génisses 36 m finies	1,95	2,00	2,07	2,11
JB 22-23 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,75	1,80	1,86	1,91
	Génisses 18 m maigres	1,82	1,87	1,92	1,97
	Génisses 24 m maigres	1,88	1,93	1,99	2,04
	Génisses 33 m finies	2,00	2,05	2,13	2,18
	Génisses 36 m finies	2,05	2,10	2,18	2,23
Bœufs 27 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,88	1,93	2,03	2,08
	Génisses 18 m maigres	1,95	2,00	2,10	2,14
	Génisses 24 m maigres	2,01	2,06	2,16	2,21
	Génisses 33 m finies	2,13	2,18	2,30	2,35
	Génisses 36 m finies	2,18	2,23	2,35	2,40
Bœufs 32-34 mois	Brout. repoussées 12 mois	2,06	2,11	2,24	2,29
	Génisses 18 m maigres	2,13	2,18	2,30	2,35
	Génisses 24 m maigres	2,19	2,24	2,37	2,42
	Génisses 33 m finies	2,31	2,36	2,51	2,56
	Génisses 36 m finies	2,36	2,41	2,56	2,61

Récapitulatif des bases du rationnement utilisé pour les rations des systèmes présentés

Exploitations avec peu ou sans maïs ensilage	Des quantités de concentré nécessaires par animal produit	poids de sortie	Age
Broutard jeune (depuis naissance)	120 kg sur 80j d'hiver puis complémentation rapide au pré à 4kg/j en moy sur 80 jours	330	8,5
Broutard lourd (depuis naissance)	120 kg sur 80j d'hiver puis complémentation fin mai au pré à 5.5kg/j en moy sur 110 jours	400	10,5
Broutard repoussé (depuis naissance)	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis repousse à 6kg/j en moy sur 70 jours	420	11
Taurillon maigre (avec prépa hiver)	Croissance soutenue sur l'hiver par 300 kg de concentré puis complémentation au pré de 2.5 kg/j en moy sur 60 jours	440	15
Taurillon fini 1er semestre	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite intensive avec rations sèches de 9kg/j pendant 230 jours	430	16
Taurillon fini 2ème semestre	Finition plus courte avec 300 kg sur l'hiver puis passage à l'herbe puis finition à 10 kg/j sur 130 jours	440	20
Bœuf fini	Croissance modérée sur les 2 hivers, 1.5 kg/j soit 450 kg puis finition à l'automne sur 120 jours à 8 kg/j	495	35
Broutarde	120 kg sur 80j d'hiver puis complémentation au pré (ou sevrée) à 4kg/j en moy sur 90 jours	330	11
Broutarde repoussée	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis repousse à 5kg/j en moy sur 60 jours	340	12
Génisse maigre	Pour préparation à la vente de ces génisses, selon la période	420	17
Génisse finie jeune	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite intensive avec rations sèches de 6kg/j pendant 230 jours	330	19
Génisse finie 30 m (20% label)	Finition au pré sur 80 à 120 jours avec 5 kg/j	415	32
Génisse finie 36 m (20% label)	80 à 120 j avec en moyenne 6 kg par jour selon maïs disponible	430	37
Vache maigre	Pour préparation à la vente de certaines vaches, selon la période	690	85
Vache finie (15% label)	Selon état de l'animal et période : 80 à 120 j avec en moyenne 8 kg par jour selon maïs disponible	440	85
Taureau fini	Selon état de l'animal : 60 à 100 j avec en moyenne plus de 10 kg par jour	620	40

Exploitations avec maïs ensilage	Des quantités de concentré nécessaires par animal produit	poids de sortie	Age
Taurillon fini 1er semestre	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite avec 4kg/j de concentré en + du maïs pendant 240 jours	430	16
Taurillon fini 2ème semestre	Finition plus courte avec 300 kg sur l'hiver, passage à l'herbe puis 6 kg/j de concentré en + du maïs sur 120 jours	440	19
Génisse finie jeune	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite avec 2.5 kg/j de concentré pendant 240 jours	430	37
Génisse finie 36 m (20% label)	80 à 120 j avec en moyenne 4 kg/j de concentré en + du maïs	430	37
Vache finie (15% label)	Selon état de l'animal et période : 80 à 120 j avec en moyenne 4.5 kg/j de concentré en + du maïs	440	85

Les rations d'élevage sont à base d'herbe	Des quantités de concentré pour le troupeau de femelles paramétrées en fonction de la période des naissances	Qté globale de concentré par jour
Période des vêlages septembre-janvier : pour systèmes Broutards légers (été) et broutards lourds		
Troupeau Vaches (et taureaux)	Sur une durée de 160 jours (50 + 110), mélange avec 70% de céréales	2,4
Troupeau Génisses 2 ans	Sur une durée de 130 jours, pour des génisses de 540-580 kg et une croissance hivernale de 500g/j	1,7
Troupeau Génisses 1 an	Sur une durée de 160 jours, pour des génisses de 360-400 kg et une croissance hivernale de 700 g/j	1,8
Période des vêlages dec-février : pour Br légers (automne), Br.repoussés, taurillons finis		
Troupeau Vaches (et taureaux)	Sur une durée de 140 jours (70 + 70), mélange avec 70% de céréales	2,2
Troupeau Génisses 2 ans	Sur une durée de 120 jours, pour des génisses de 520-560 kg et une croissance hivernale de 500g/j	1,7
Troupeau Génisses 1 an	Sur une durée de 150 jours, pour des génisses de 330-370 kg et une croissance hivernale de 700 g/j	1,9
Période des vêlages janv-avril : pour Taur. Maigres, Bœufs		
Troupeau Vaches (et taureaux)	Sur une durée de 140 jours (120 + 20), mélange avec 70% de céréales	1,5
Troupeau Génisses 2 ans	Sur une durée de 120 jours, pour des génisses de 500-540 kg et une croissance hivernale de 500g/j	1,8
Troupeau Génisses 1 an	Sur une durée de 150 jours, pour des génisses de 300-340 kg et une croissance hivernale de 700 g/j	2,1



CONTACTS :

Francis Bougarel
 Chambre d'Agriculture de l'Allier
 60 cours Jean Jaurès – BP 1272
 03017 MOULINS
 Tél. : 04 70 48 42 42
fbougarel@allier.chambagri.fr

Justine Robert
 Chambre d'Agriculture de la Loire – EDE
 2701 route d'Orléans – BP 10
 18230 ST DOULCHARD
 Tél. : 02 48 23 04 00
justine.robert@cher.chambagri.fr

Stéphane Brisson
 Chambre d'Agriculture de la Loire
 43 avenue Albert Raimond
 42272 SAINT PRIEST EN JAREZ CEDEX
 Tél. : 06 38 76 75 40
stephane.brisson@loire.chambagri.fr

Jean-Baptiste Auger
 Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme
 11 allée Pierre de Fermat
 63171 AUBIERE CEDEX
 Tél. : 06 45 45 15 55
j-b.auger@puy-de-dome.chambagri.fr

**Frédérique Marceau
 Christelle Veau**
 Chambre d'Agriculture de la Nièvre
 25 boulevard Léon Blum – BP 80
 58028 NEVERS CEDEX
 Tél. : 03 86 93 40 50
christelle.veau@nievre.chambagri.fr
frederique.marceau@nievre.chambagri.fr

Valentine Navereau
 Chambre d'Agriculture de Côte d'Or – EDE
 Pôle Agricole de Pouilly en Auxois
 21320 CREANCEY
 Tél. : 06 76 45 63 71
valentine.navereau@cote-dor.chambagri.fr

Thierry Lahémade
 Chambre d'Agriculture de Saône et Loire - EDE
 1 rue du Bocage
 71120 CHAROLLES
 Tél. : 06 45 47 15 96
thierry.lahemade@sl.chambagri.fr

Claude Vincent
 Chambre d'Agriculture de l'Indre – EDE
 24 rue des Ingrains
 36022 CHATEAUROUX CEDEX
 Tél. : 02 54 61 61 59
claudio.vincent@indre.chambagri.fr

Christèle Pineau
 Institut de l'Elevage
 9 allée Pierre de Fermat
 63170 AUBIERE
 Tél. : 07 78 12 48 85
christele.pineau@idele.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

Grandes tendances et évolutions de la PAC 2023- 2027
Inosys Réseaux d'élevage charolais
 (Institut de l'Elevage, Chambres d'agriculture) – Avril 2023

Résultats technico-économiques des fermes du Réseau d'élevage Charolais
Inosys Réseaux d'élevage charolais Année 2021
 (Institut de l'Elevage, Chambres d'agriculture) – A paraître

Poids et prix de vente des animaux Charolais en 2022
Inosys Réseaux d'élevage charolais
 (Institut de l'Elevage, Chambres d'agriculture) – Mai 2023

Conjoncture économique des systèmes bovins charolais
Campagne 2022
 (Institut de l'Elevage, Chambres d'agriculture) – A paraître

Exploitations avec bovins viande – Indicateurs technico-économiques – Race charolaise – Campagne 2022

Ce document rassemble les points de repères et les grilles d'appréciation des indicateurs technico-économiques bovins viande (race charolaise) adaptés à la campagne 2022.

Chaque indicateur ne doit pas être utilisé seul, mais interprété en fonction de l'ensemble du système d'exploitation : tous ces éléments (critères de production de viande, coûts d'aliments, reproduction, systèmes fourragers, niveaux d'aides) doivent s'insérer dans une démarche d'analyse globale d'exploitation.

Les objectifs techniques ne peuvent être atteints que s'il y a cohérence avec la politique d'équipement et la disponibilité en main-d'œuvre.

Il y a donc nécessité de s'adapter au contexte de chaque exploitation pour bien interpréter, avec l'éleveur, ses résultats de production.

Juin 2023

Document édité par
l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy
75595 Paris Cedex 12
www.idele.fr

ISSN : 2274-0538



Inosys-Réseaux d'Élevage est un réseau de compétences, déployé sur l'ensemble du territoire français, qui associe près de 1500 éleveurs et 240 ingénieurs des Chambres d'agriculture et de l'Institut de l'Élevage. Il repose sur le suivi d'exploitations volontaires, représentant la diversité des systèmes d'élevages herbivores. Cet observatoire des pratiques, de la contribution au développement durable et de l'évolution de l'élevage constitue une véritable infrastructure de recherche et développement. Ses nombreuses productions, sous forme de références ou d'outils de diagnostic et de conseil, aident à raisonner des projets d'installation et alimentent les actions de conseil. Le dispositif permet de simuler ou d'évaluer l'impact de politiques publiques, de changements réglementaires, d'aléas climatiques ou de marchés. Ce réseau permet en outre de diffuser largement sur le terrain le savoir et les outils nécessaires à l'appropriation de nouvelles problématiques, comme par exemple les enjeux de l'agroécologie. En ce sens il contribue largement à la formation continue des éleveurs et de leurs conseillers.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Le dispositif INOSYS Réseaux d'élevage bénéficie du soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) dans le cadre du PNDAR et des PRDAR. Il fait également l'objet d'un soutien financier national complémentaire de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE).

D'autres sources de financement peuvent être mobilisées au plan régional pour la conduite de projets spécifiques.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.